SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

# PARCOURS GONFLABLE AQUATIQUE WIBIT

## COMPLEXE SPORTIF
DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

**Activités libres récréatives pour favoriser la participation de tous!**

**Adresse**
Complexe sportif
de Saint-Augustin-de-Desmaures
230, route de Fossambault
418 878-5473 poste 5800

**Tarification non-résidents**

EN LIGNE SEULEMENT
6 ans et + 5 $

**Résidents de L'Ancienne-Lorette et de Québec**

En vertu d'une entente avec la Ville de L'Ancienne-Lorette, les citoyens de cette municipalité sont considérés comme résidents.

Les citoyens de la Ville de Québec sont considérés comme résidents et n'ont donc pas de frais pour tous les bains du lundi 11 h au vendredi 12 h 15 inclusivement. Les frais non-résidents s'appliquent aux bains après celui du vendredi 12 h 15 et ce jusqu'au dimanche soir.

**Preuve de résidence exigée pour tous en tout temps**

**Présentez-vous 30 minutes avant le début du bain libre**

**Veuillez préparer votre carte loisirs afin de la passer sur le lecteur optique : téléphone ou carte**

**RÉSIDENTS**
GRATUIT
72 heures à l'avance
Ayez en main une preuve de résidence.

**NON-RÉSIDENTS**
PAYANT ($)
24 heures à l'avance
Paiement en ligne SEULEMENT.
Aucune inscription et paiement sur place.
Les frais habituels pour l'accès au bain libre sont en sus et doivent être payés au Complexe sportif.

**Âge 6 ans et +**

**Grandeur minimum 1,10 m**

**6-8 ans : VFI obligatoire**
(VFI disponibles à la piscine)

**Réglementation complète à: VSAD.ca**

**SUIVEZ-NOUS POUR NE RIEN MANQUER**

LES AUGUSTINOIS ACTIFS
@AUGUSTINOISACTIFS
VSAD.ca

# 21 et 22 novembre



| Jour | Heure | Note |
|---|---|---|
| Samedi 21 novembre | 13 h 45 à 15 h 15 | Inscription obligatoire |
| | 18 h 35 à 19 h 25 | |
| Dimanche 22 novembre | 13 h 45 à 15 h 15 | |

Les horaires ci-dessus correspondent aux périodes du parcours aquatique, offertes pendant les bains libres réguliers.

- **Non-résidents** : la tarification régulière pour les bains libres s'applique et est payable sur place, comme d'habitude.
- **Résidents** : preuve de résidence obligatoire.

Version 10 novembre 2026

HORAIRE MODIFIABLE SANS PRÉAVIS